

**ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET**

ADPEP 45



COMPTE ADMINISTRATIF

SAVS Gien

2024

ADPEP 45
25 boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLÉANS CEDEX 1

SAVS des Hauts de Gien
2 rue de l'Yser
45500 Gien

I. Présentation de l'association

Notre histoire :

Les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) ont été fondées en 1915 par des inspecteurs d'académie et des instituteurs, initialement pour venir en aide aux orphelins de la Grande Guerre. En 1925, ces orphelins devenant adultes, les PEP décident de se refonder pour s'occuper des « orphelins de la société », c'est-à-dire des enfants et des jeunes délaissés, oubliés ou exclus. Ses actions, complémentaires des missions de l'Éducation nationale, s'adressent à l'enfant et sa famille, sur le temps scolaire ou extra-scolaire. Solidarité et Laïcité sont les maîtres mots de cet engagement militant.

L'association départementale des PEP 45 a été fondée en 1916. Gérant et animant jusqu'en 1936 des centres de vacances, elle se consacre ensuite pleinement à la solidarité : l'association modifie ses statuts en 1967 afin de gérer les établissements spécialisés pour enfants et adolescents. Puis en 1980, l'association étend son action aux adultes en difficultés.

Les PEP 45 en 2024 :

L'association des PEP 45 accompagne aujourd'hui dans une dynamique inclusive environ 1700 personnes en situation de handicap ou en difficulté de la naissance jusqu'à la fin de la vie, dans la scolarité, les soins, la vie sociale et le travail. Les PEP 45 sont par ailleurs particulièrement attentifs au respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées. Pour ce faire, l'association est structurée en 4 pôles :

- Pôle Accompagnement Polyvalent Enfants-Adolescents-Jeunes : CAMSP, CMPP, SESSAD et services/dispositifs associés ;
- Pôle Accompagnement Médico-Socio-Éducatif et Apprentissage : DAME PEP Baule, DAME PEP Giennois et DAME PEP Orléans ;
- Pôle Accompagnement, Accueil et Soins Spécialisés : MAS, SSIAD, SAMSAH, PCPE et ASTUS ;
- Pôle Accompagnement Social et Professionnel : ESAT, Foyers d'hébergement, SAVS, SESSAD Pro, Dispositif d'Inclusion Dans l'Emploi, Service Relais.

Les PEP 45 ont signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et le Conseil départemental du Loiret couvrant la période 2024-2028. Ce CPOM a défini les objectifs stratégiques suivants :

- Prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou inadéquation de solution et contribuer ainsi à la structuration de l'offre médico-sociale sur les territoires ;
- Développer les réponses et les pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs pour les personnes, adapter l'offre médico-sociale afin de répondre aux besoins et spécificités des personnes accompagnées ;

- Rendre effectif le droit à l'autodétermination des personnes en situation de handicap et prendre en compte l'expression de leur environnement familial ;
- Améliorer la qualité de l'accompagnement et favoriser l'adaptation des pratiques professionnelles ;
- Améliorer l'efficience, le pilotage des ESMS et garantir l'optimisation des ressources.

Travaux associatifs transversaux menés en 2024 :

- Mise en place de l'annualisation du temps de travail ;
- Travaux relatifs à l'attractivité des métiers ;
- Lancement de la démarche associative pour la mise à jour des DUERP ;
- Poursuite du déploiement du DUI : fin de la formation des ESMS et démarrage du déploiement des services socles (INS notamment) ;
- Démarche d'amélioration continue de la qualité :
 - Poursuite de la mise en place de la GED ;
 - Mise en conformité avec le RGPD ;
 - Lancement de la démarche d'évaluation HAS : sensibilisation, mise en place des instances de pilotage associative et structures ;
- Centralisation partielle du service paie.

II. Présentation du pôle ASP (Accompagnement Social et Professionnel)

A Fonctionnement du pôle ASP :

Le pôle ASP réunit, l'ESAT PEP giennois, l'ESAT Servi 'Pep, l'EA de Dampierre, le SAVS d'Orléans, le foyer des droits de l'homme, les structures de la PAAG (foyer des hauts de Gien, SAVS de Gien, foyer de vie de jour et SSO de Gien), le DIDE, le SESSAD pro, et depuis 2024 le service relais.

Le fonctionnement en pôle permet de créer des synergies et dynamiques transversales, de développer des mutualisations, d'accompagner les projets et chantiers associatifs, de décloisonner les structures en facilitant les ponts et les liens.

Ainsi les cadres de direction du pôle se sont réunis mensuellement pour :

- S'informer et échanger sur les actualités associatives et du secteur
- Développer et mutualiser la formation des professionnels
- Accompagner l'appropriation des nouveaux outils associatifs et le développement du numérique
- Échanger sur les difficultés et réussites de terrain et les questions RH
- Harmoniser les pratiques
- Élaboration des stratégies de déploiement des projets transversaux
- Réfléchir à l'optimisation de la GED au niveau du pôle

- Réorganiser les missions des comptables suite à l'installation du service gestionnaire s de paie
- Accompagner de la mise en place l'annualisation avec la révision des plannings
- Réaliser des projets en commun
 - Pour les ESAT : Journée de travail avec l'ensemble des professionnels des 2 ESAT (25/01/2024)
 - Planification et animation partagée des réunions insertion pro pour l'ensemble des professionnels concernés au sein de l'asso (3 par an)
 - Travail avec la CPAM pour la mise en place d'actions de prévention et de facilitation d'accès aux soins
 - Début de la mise en place d'un Projet personnalisé unique pour les usagers accompagnés par plusieurs structures du pôle

Par ailleurs, les cadres de direction des différentes structures du pôle ont participé, à tour de rôle, à 22 équipes pluridisciplinaires "pro" de la MDA. Ils ont ainsi pu apporter un éclairage de terrain à la réflexion sur les demandes d'orientation et développer leur partenariat avec les services du CD45.

B Formations des professionnels

Par suite de la mise en place en des CSE par pôle en janvier 2024, les plans de formations ont été élaborés au niveau de chaque pôle. Ce nouveau périmètre permet de mettre en place des formations transversales aux différentes structures, de diversifier l'offre de formation et de développer l'identité associative.

Ainsi en 2024, 16 formations ont été mises en place sur le pôle :

- 6 sont des formations qualifiantes si on intègre les 2 apprentis
- 2 formations ont intégré des usagers des structures :
 - La formation sur l'autodétermination avec la participation de 37 usagers (résidents de Fh, travailleurs d'ESAT, usagers de SAVS et accueil de jour)
 - La formation incendie et maniement des extincteurs au foyer d'hébergement de Gien avec la participation des 19 professionnels et 25 résidents
- L'analyse de la pratique a concernée 58 professionnels, ; elle a été financée sur les fonds associatifs mutualisés.

Intitulé formation	Nbre heures	ESATSERVIPEP	ESAT PEP Giennois	SAVS Orléans	PAAG			Foyer des droits de l'homme	SESSAD pro	DIDE	Service relais	EA
					SAVS Gien	FH	accueil de jour					
Moniteur d'atelier en milieu protégé	441	1 monitrice d'atelier										
CAFDES	532									1 CDS		
Educateur spécialisé	1226							1 personnel éducatif				
Contrat apprentissage				1 apprenti		1 apprenti						
Chef de service	161		1 CDS									
Accompagnement RAE "différent et compétent"	72	1 monitrice d'atelier										
Fonction tutorale	40			2 éducatrices								
Premiers secours en santé mentale	14	2 monitrices d'atelier 2 CDS		2 éducatrices 2 CESF				2 AMP	1 éducateur 1 psychologue	1 éducatrice 1 CIP 1 psychologue du travail		
Adapter sa posture professionnelle aux spécificités des troubles psychiques	14	2 monitrices d'atelier 2 CDS		2 éducatrices 2 CESF				2 AMP	1 éducateur 1 psychologue	1 éducatrice 1 CIP 1 psychologue du travail		
Autodétermination et pratiques professionnelles	14		1 directeur 1 éducatrice 1 CDS 3 moniteurs d'atelier		1 moniteur éducateur 1 éducatrice	1 apprenti 2 AMP 1 psychologue 1 éducateur 2 monitrices éducatrices 1 CDS 1 DA	1 éducatrice 1 AMP 1 arthérapeute 1 animatrice					
Formation initiale SST	14											3 salariés
Le conflit de loyauté	21			2 éducatrices					3 éducateurs 1 psychologue du travail 1 CESF		2 éducateurs	
Formation Accompagnement au parcours RAE	72		1 monitrice d'atelier									
Mettre en place et animer un partenariat durable en promotion de la santé	14			2 éducatrices								
Analyse des pratiques professionnelles		1 professionnels	11 professionnels	4 professionnels	4 professionnels	8 professionnels	4 professionnel s	5 professionnels	6 professionnels	5 professionnels	10 professionnels	
Sécurité, incendie - extinction	21					19 professionnels						

III. Présentation du SAVS

La PAAG :

Depuis 2022, les 4 structures du giennois, Foyer d'hébergement, SAVS, SSO et FVJ, travaillent à une organisation en plateforme afin de mieux répondre aux besoins des personnes accompagnées du territoire.

Le CPOM 2024-2028 signé en décembre 2024 est venu formaliser :

- La transformation de l'offre du giennois à travers la création de la PAAG – Plateforme d'Accompagnement Adultes du Giennois
- L'évolution au 1^{er} janvier 2025 des agréments des structures qui la composent : Foyer des Hauts de Gien, SAVS, Accueil de Jour (composé du SSO et du FVJ)
- La création par transformation de 7 places de foyer de vie.

Le tableau ci-dessous explique les transformations en faisant apparaître la réalité des agréments en 2024 puis en 2025 :

Capacité				
	2024	2025 Avec transformation partielle du FH (telle que proposée par les gestionnaires)		Commentaire
		Places autorisées	File active	
FH	41 (36 financées)	17	-	Suppression de 19 places (16 pour création du FV et 5 pour extension du SAVS)
SAVS	26	50	75 (ratio 1,5)	5 places de FH supprimées pour création de 15 places SAVS ratio de 3 retenu correspondant au prérequis du CD 4 places SSO supprimées pour création de 9 places SAVS soit un ratio de 2,25 proposé
SSO	9	5	7,5 (ratio de 1,5)	Suppression de 4 places pour création de 9 places SAVS (ratio de 2,25). Suppression en lien avec le taux d'occupation de 2022 de 34 %
FVJ	6	6	9 (ratio de 1,5)	
FV		7	-	Création de 7 places non existantes à ce jour par transformation de 14 places FH soit un ratio de 0,5 conformément au prérequis du CD
Total	82 autorisées 77 financées	85	115,5	

SAVS

- Identité de l'établissement :

Le SAVS des Hauts de Gien est l'un des ESMS de la PAAG. Ce service est basé au 2 rue de l'Yser à Gien. Les professionnels exercent au sein d'une maison aménagée (bailleur privé) située à proximité du centre-ville.

- Autorisations et capacité d'accueil :

Officiellement, jusqu'au 31 décembre 2024, l'agrément du SAVS est de 26 places.

Cependant, en 2023, dans le contexte de transformation de l'offre, le FH a vu, en concertation avec le Conseil Départemental, sa capacité d'accueil passer de 36 usagers à 28 usagers, avec le transfert de 2 postes éducatifs vers le SAVS passé lui-même d'un accueil de 26 places à 50 places.

L'officialisation et l'ajustement des évolutions/transformations de ces agréments ont dû attendre la signature du CPOM 2024/2028 en décembre 2024.

- Public accueilli :

Les personnes accompagnées présentent, dans leur très grande majorité des troubles de l'efficiace intellectuelle légère, avec pour certaines des troubles associés (pathologies psychiatriques ou psychologiques, déficiences visuelles, etc.)

- Missions et objectifs :

Le SAVS contribue à la réalisation du projet de vie des personnes adultes en situation de handicap, en favorisant son émergence et en mettant en œuvre un accompagnement adapté auprès des bénéficiaires. Les modalités d'intervention sont multiples et définies en fonction des besoins émis par les personnes. Les professionnels du service peuvent tout aussi bien intervenir au domicile de l'utilisateur, convier ce dernier à des RDV dans les locaux du SAVS mais également procéder à des accompagnements physiques dans le cadre de démarches extérieures.

Le service a pour objectifs de proposer un accompagnement global à l'utilisateur, notamment grâce à la co-construction du Projet d'Accompagnement Personnalisé (P.A.P).

Les prestations offertes par le service (ainsi que par la plateforme) couvrent plusieurs domaines, elles se décomposent comme suit :

- Actions relatives à l'Accueil, l'Ecoute, et l'Expression du Projet Personnalisé, ce qui sous-tend : l'assurance d'une permanence d'accueil, l'accompagnement et le recueil de l'expression des besoins des usagers ; la co-construction possible du projet au sein du dispositif ou avec des partenaires extérieurs ; l'animation, la coordination et la mise en œuvre du projet personnalisé.
- Prestations relatives à l'Habitat et l'Hébergement, ce qui sous-tend : proposer des hébergements différenciés (colocation / seul ; en maison...) ; proposer des hébergements temporaires ou séquentiels (stage d'observation ; accueil de répit ou d'urgence ; accueil partiel) ; proposer un accompagnement au logement (soutien à l'aménagement du lieu de vie...).
- Prestations relatives à l'Accès aux droits et à la vie Citoyenne, ce qui sous-tend : s'assurer de l'ouverture des droits de la personne (informer la personne de ses droits ; proposer à la personne un état des lieux de sa situation administrative ; proposer un accompagnement aux

- démarches administratives...); proposer un accompagnement à la citoyenneté (espaces de développement et d'expression du sens critique de la personne ; proposer une information/formation à la participation des usagers à différentes instances types CVS, associations.....).
- Prestations relatives à la réalisation de soi, ce qui sous-tend : proposer un accompagnement thérapeutique ; proposer des activités culturelles, éducatives, sportives et de loisirs ; proposer un soutien à la prise d'autonomie (accompagner et former les personnes à l'autodétermination ; créer des outils de compensations au service de l'émancipation...).
 - Prestations relatives au Soutien à la Vie Quotidienne ; ce qui sous-tend : proposer des accompagnements liés à l'hygiène ; proposer un accompagnement aux démarches et aux suivis médicaux ; proposer un accompagnement lié à l'alimentation ; proposer une aide quant à la gestion financière.
 - Prestations relatives au Soutien à la Vie Sociale, ce qui sous-tend : proposer un accompagnement vers des activités de droit commun ; proposer un accompagnement au maintien (ou non) des relations familiales et sociales.
 - Prestations relatives à l'aide aux déplacements, ce qui sous-tend : assurer les transports quand la situation le nécessite ; favoriser l'autonomie dans les déplacements / transports
 - Prestations relatives à l'aide à la parentalité et soutien aux aidantes, ce qui sous-tend : proposer un temps d'écoute et de soutien à l'utilisateur parent ou futur parent ; contribuer à un travail de partenariat avec des services extérieurs (PMI ; centre parental, etc.)

IV. Ressources humaines

- **Évolution des effectifs :**

L'équipe est composée de 5 ETP répartis comme suit : 1 Aide médico-psychologique, 2 moniteurs-éducateurs et 2 éducateurs spécialisés, un poste de psychologue non pourvu depuis le 01/10/2023.

Le directeur-adjoint a démissionné de son poste en mai 2024. Il a été remplacé de fin juillet à début octobre puis le poste est à nouveau resté vacant jusqu'au 31 décembre 2024.

- **Implication des équipes** : l'équipe s'est mobilisée pour pallier l'absence d'un collègue en arrêt longue maladie et assurer ainsi la continuité de l'accompagnement auprès des personnes concernées.

Indicateurs communs	2024
<i>Nombre de postes vacants</i>	2 postes (0,1 de DA et 0,05 de psy)
<i>Taux d'absentéisme</i>	16%
<i>Taux de rotation du personnel</i>	0%
<i>Nombre d'apprentis ou de contrats de professionnalisation</i>	0

Commentaires :

V. Activité et accompagnement des personnes

- **Nombre de personnes accompagnées** : au 31 décembre 2024, le SAVS des Hauts de Gien accompagnait **58** usagers. Au cours de l'année 2024, 5 personnes sont sorties des effectifs pour les motifs suivants : déménagement (1), refus d'intervention (1), sollicitation inappropriée (3). Le service a par ailleurs procédé à 9 admissions. La file active 2024 est donc de 63.

Le nombre total de journées réalisées s'élève à 20268.

- **Profil des usagers** : parmi les 58 usagers du SAVS, 55% sont des hommes et 45% des femmes. L'âge moyen des personnes accompagnées se situe à 45 ans. La répartition selon les âges s'établit comme suit : 12% des personnes sont âgées de 60 ans et plus, 24% se positionnent entre 50 et 59 ans, 52% se situent entre 30 et 49 ans et 12% ont moins de 30 ans.

Les personnes accompagnées présentent, dans leur très grande majorité, des **troubles de l'efficiace intellectuelle légère**. Plusieurs présentent, en sus, des **troubles d'ordre psychique**. Une part non négligeable des usagers a pour seul handicap des **troubles psychiatriques**. Une autre part souffre en premier lieu de « **handicap social** ». Nous constatons, comme en 2023, que la part d'usagers présentant des troubles d'ordre psychique, des difficultés d'ordre socio-économiques ou des conditions de vie dégradées continue à augmenter. Cette évolution conduit les professionnels à devoir parfois élargir leur champ d'intervention sans pour autant se substituer aux partenaires qui relèvent du droit commun et trouver de nouveaux partenariats.

Nous remarquons aussi qu'un nombre grandissant de personnes bénéficient d'une notification SAVS qui n'est pas appropriée à leur situation (recherche d'un logement, recherche d'un travail, démarches URSSAF, etc.). Mais il semblerait qu'en l'absence d'interlocuteur (assistante sociale par exemple) et par manque d'informations, le SAVS devienne l'ultime recours pour répondre à des demandes allant au-delà de ses missions. C'est pourquoi quelques rencontres informatives ne sont pas suivies d'effet.

Mesures de protection : parmi les 58 personnes accompagnées, 46% d'entre elles bénéficient d'une mesure de protection (curatelle : 5%, curatelle renforcée : 31% et tutelle : 10%).

Situation familiale : 81 % de la population accompagnée est célibataire, 19% vivent en couple dont 7% avec enfant.

Situation professionnelle : 55% des personnes ne travaillent pas ou plus. 40% sont actives dont 33 % en ESAT, 2% en EA et 5 % en milieu ordinaire. 5% des personnes sont accompagnées dans un projet d'insertion et/ou de réinsertion professionnelle, en lien notamment avec le Dispositif d'Inclusion Dans l'Emploi (DIDE).

Implantation géographique : le SAVS de Gien couvre un large territoire. 64% des personnes accompagnées habitent Gien, 22% résident dans rayon de 15 km autour de Gien et 14 % sont domiciliés à 20km et plus du service (contre 9% en 2022). Les transports en commun n'étant pas suffisamment

développés, et le public étant peu mobile, le temps d'accompagnement physique (RDV médicaux, démarches administratives ou autres) occupe une place de plus en plus importante dans le travail des professionnels.

- Modalités et types d'accompagnement proposés :

RDV à domicile ou au service, accompagnement en RDV extérieurs, soutien dans les démarches administratives

- Diversification de l'offre d'accompagnement : stage de découverte d'une journée et stages d'observation à l'Accueil de Jour dans le cadre de la PAAG, en vue d'une demande d'orientation.

- Indicateur : Tableau d'activité prévisionnelle actualisé du CPOM disponible ([cliquez-ici](#))

Indicateurs communs	2024
<i>Part des PAP réalisés dans le DUI</i>	100%

Commentaires : L'appropriation des nouveaux PAP, dans le cadre du déploiement du dossier unique de l'utilisateur, est aujourd'hui effective

Structures concernées	Indicateurs spécifiques	2024
<i>Toutes les plateformes (PAAG et DAME/SESSAD)</i>	<i>Part de PAP unique</i>	12 %
<i>EA, SESSAD Pro, DIDE, Service Relais, PCPE, SAMSAH, SAVS, ASTUS, DAMES</i>	<i>Taux des personnes accompagnées travaillant ou ayant intégré le milieu ordinaire</i>	7 %

Commentaires : Le développement des PAP unique au sein de la PAAG est une démarche bien intégrée par les professionnels qui ont su s'adapter à la nécessaire évolution des pratiques.

VI. Participation et consultation de la personne accompagnée

- CVS et autres formes de participation

Date de la dernière élection	Février 2025
Nombre de réunions	2
Dates des réunions	16 mai et 19 septembre

- Autres actions (autodétermination, rencontres familles).

Indicateurs communs	2024
<i>Part des professionnels formés à l'autodétermination</i>	22 %
<i>Part des usagers formés à l'autodétermination</i>	12 %
<i>Part des représentants légaux formés à l'autodétermination</i>	0

Commentaires :

Organisée dans le cadre de la PAAG et avec les collègues de l'ESAT de Dampierre, Les professionnels ont grandement apprécié le fait de pouvoir partager 2 journées de formation dédiée à l'autodétermination avec une partie des usagers. Cette expérience satisfaisante sera reconduite en 2025 dans d'autres ESMS du pôle ASP.

VII. Qualité et évaluation

- Actions mises en place pour l'amélioration continue : mise en place d'un COPIL qualité auquel sont associés un professionnel de chaque structure de la PAAG.

Intégrer le tableau *plan d'amélioration continue de la qualité* en annexe

Tableau des instances (Copil Asso, groupes, ...)

Type d'instance	COPIL associatif	COPIL Qualité structure	Autres instances abordant la démarche qualité (démarche évaluation)
Nombre de séances	2024: 1 (réunion lancement)	4	Réunions d'équipe

- Travaux relatifs aux évaluations.

- Plaintes et EI :

	Reçues	Traitées
--	--------	----------

Nombre de plaintes et réclamations	0	
Nombre d'évènements indésirables	0	
Nombre d'évènements indésirables graves	0	
Nombre d'évènements indésirables graves liés aux soins	0	

Commentaires :

Travail associatif en cours pour les définir et élaborer la procédure à suivre. Dans l'attente, la régulation a lieu en réunion d' équipe si nécessaire.

Indicateurs communs	2024
<i>Taux de personnes ayant participé à des sessions d'analyse des pratiques</i>	100%

VIII. Partenariats et ouverture vers l'extérieur

- Coopérations avec les acteurs locaux (santé, social, éducatif) : le DIMA (Dispositif d'Intervention Mobile en Addictologie), le SAVS déficients visuels d'Orléans entre autres .

Structures concernées	Indicateurs spécifiques	2024
<i>ESAT, EA, SESSAD Pro, DIDE, Service Relais, PCPE, SAMSAH, SAVS, ASTUS, DAME</i>	<i>Nombre de conventions de stage en milieu ordinaire de travail (dont PMSMP)</i>	

Commentaires : le SAVS n'est pas prescripteur de PMSMP et travaille avec les services publics de l'emploi ou le DIDE lorsque la situation de la personne accompagnées le nécessite.

IX. Synthèse et perspectives

- Synthèse du rapport d'activité 2024 :

- Lancement du Copil qualité en mars 2024
- Généralisation et utilisation croissante du DU (dossier unique de l'utilisateur)
- Réalisation et validation du règlement de fonctionnement en janvier
- Travail avec les équipes pour développer le travail transversal aux 4 structures de la PAAG pour faire vivre le projet de plateforme

- Perspectives 2025 :

- Projet de la PAAG à écrire au regard de la transformation de l'offre actée dans le CPOM et des nouveaux agréments
- Révision outils 2002-2 (livret d'accueil, DIPEC et CS) à poursuivre
- Mise en conformité par rapport au CPOM et nouvel arrêté de fonctionnement actant 24 places dont 17 FH et 7 FVJ
- Préparation de l'évaluation qui aura lieu fin 2026.

Edith CHRISTIN, cheffe de service

Agnès SERGENT, Directrice du pôle ASP